

ZONE PIÉTONNE LE DISPOSITIF SERA PÉRENNISÉ, AVEC QUELQUES AMÉLIORATIONS

Des mesures largement saluées



Rendre le centre-ville plus convivial et attractif: c'était l'objectif des mesures prises l'an dernier (ici un samedi au marché), qui seront pérennisées.

C'est un vrai succès: les mesures mises en place l'été dernier pour renforcer l'attractivité de la zone piétonne sont largement saluées, tant par la population que par les acteurs du centre-ville. Le Conseil communal a décidé de pérenniser le dispositif, tout en augmentant le nombre de places de livraison et de places de stationnement pour les deux-roues.

Rendre la zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre: c'était l'objectif du plan d'action déployé en août 2021 par la Ville de Neuchâtel, pour une phase test d'une année. Parmi les principales mesures figuraient l'application stricte de l'interdiction d'accès au centre piétonnier hors des heures de livraison, l'installation de bancs pivotants équipés d'un mécanisme d'ouverture, ainsi que la création de places de stationnement supplémentaires pour les livraisons, les cyclistes et les personnes en situation de handicap.

Pour évaluer la pertinence de ces mesures et leur acceptation tant par les acteurs de la zone piétonne que par la population, des enquêtes de satisfaction ont été menées durant cette phase de test. L'Institut du management des villes et du territoire de la Haute Ecole Arc a ainsi interrogé, trois jours différents de la semaine, les usagères et usagers de la zone piétonne. Il en ressort que les mesures mises en place dans le centre-ville sont perçues comme utiles (49%), voire très utiles (29%) par la population interrogée. 75% des sondés estiment ainsi qu'il faut pérenniser l'ensemble de ces mesures, et 16% partiellement. Seules 5% des personnes consultées n'en veulent plus.

«Nous sommes ravi-e-s de ces résultats très positifs, qui nous prouvent que tant les habitant-e-s du centre-ville que les visiteurs veulent pouvoir profiter pleinement de notre zone piétonne, dans des usages très divers», relève la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, en charge de l'Economie et du Tourisme. «Nous le constatons de nos propres yeux, et l'enquête de la HE-Arc le confirme: on vient au centre-ville non seulement pour faire des achats, mais aussi pour s'y balader, manger ou boire un verre. C'est un espace de vie et de sociabilité très important qu'il s'agit de rendre encore plus attirant et agréable à vivre.»

Du côté des associations et groupes d'intérêts, un sondage mené en parallèle montre là aussi des avis extrêmement positifs: les différentes entités

consultées jugent à 86% le dispositif utile, voire très utile, tout en suggérant un certain nombre de pistes d'amélioration.

PLACES DE LIVRAISON

Au vu de ces retours plus qu'encourageants, le Conseil communal a décidé de pérenniser le dispositif pour l'été 2022, tout en y apportant un certain nombre d'adaptations. Ainsi, en ce qui concerne les bancs, une évolution de leur configuration (aspect, arêtes, hauteur) est prévue, en consultant notamment l'association Centrevue. Des espaces de détente végétalisés seront également à nouveau disposés au centre-ville et dans les quartiers.

Pour répondre aux besoins accrus de places de livraison, les secteurs de la rue du Concert et des rues de l'Oratoire et de la Raffinerie seront fermés à la circulation et les places réaffectées pour la livraison. Des places seront également réaffectées à la livraison à la rue de l'Ecluse et de la Promenade-Noire et de nouvelles places seront créées à la rue des Fausses-Brayes.

Les horaires de libre-accès en zone piétonne restent inchangés: 6h-10h du lundi au vendredi, 6h-9h le samedi, et des autorisations exceptionnelles pourront toujours être accordées en dehors de ces heures, mais l'autorisation sera payante, afin d'inciter les entreprises concernées à planifier au mieux leurs interventions.

À PARTIR DU 2 AOÛT

L'entrée en vigueur du dispositif adapté, qui prendra le relais de la phase-test, est prévue pour le 2 août prochain. Un certain nombre de mesures, comme l'installation des nouveaux bancs, se concrétiseront plus tard dans la saison. «Et nous nous réjouissons de retrouver, après la période de la pandémie, les différents événements estivaux qui animent traditionnellement notre zone piétonne, à commencer par la Quinzaine neuchâteloise», ajoute Violaine Blétry-de Montmollin. La Fête de la Musique les 17 et 18 juin, le NIFFF début juillet, ou encore les Buskers en août seront autant d'autres rendez-vous très attendus! ●

Accessibilité améliorée pour les deux-roues

Pour ce qui est des deux-roues également, la très grande majorité des retours sont positifs, avec quelques nuances concernant en particulier l'accessibilité au centre-ville. Elle sera améliorée par la mise en place de plusieurs dizaines de places pour vélos supplémentaires aux abords de la zone piétonne, ainsi que par la mise en service d'un nouvel itinéraire cyclable à l'écart du trafic, qui reliera Cormondèche, Corcelles, Peseux, Serrières et le centre-ville, qui sera inauguré prochainement dans le cadre d'un événement populaire.

À l'intérieur de la zone piétonne, le schéma de circulation qui prévaut depuis plusieurs décennies pour les cyclistes reste valable, avec un axe nord-sud bidirectionnel et un axe unidirectionnel ouest-est. Pour circuler d'est en ouest, les cyclistes devront continuer à emprunter la voie mixte réservée aux bus, aux taxis et aux cyclistes. «Cette situation n'est pas encore idéale, mais dans le contexte actuel les conditions de sécurité ne nous permettent malheureusement pas d'ouvrir l'axe ouest-est en bidirectionnel depuis la rue Saint-Honoré», indique le conseiller communal Mauro Moruzzi, responsable notamment du dicastère de la Mobilité. «Nous avons entamé des réflexions sur le traitement des abords de la zone piétonne et espérons pouvoir améliorer ce point à moyen terme».

Une campagne de sensibilisation concernant la cohabitation entre les différents types de mobilité douce sera lancée à nouveau cet été, afin de renforcer la sécurité et le respect entre les usagères et usagers des espaces mixtes. ●